



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Projet de la DPJJ concernant les RUE et la filière socio-éducative :

**Non à un statut au rabais pour les RUE !
Non au blocage des carrières des éducateur.trices et CSE !**

Le 17 mai 2018, l'administration a présenté un projet de réforme statutaire aux organisations syndicales. Ce projet avait pour but de trouver une solution concernant les Responsables d'Unité Éducatives. Force est de constater que celui-ci est inacceptable **d'autant plus qu'il est porté uniquement par la PJJ mais non encore validé par la Fonction Publique**. Les RUE, ballotté.es depuis des années dans une fonction sans statut, avec des responsabilités sans la reconnaissance statutaire liée, expriment actuellement leur mécontentement de plus en plus fortement.

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU ont toujours dénoncé la situation de ces personnels auprès de l'administration. Celle-ci est passée de projet en projet sans rien mettre en œuvre de concret. La DPJJ semble enfin s'être fixée sur un projet insatisfaisant pour l'ensemble de la filière socio-éducative et d'encadrement à la PJJ.

Certes, les RUE bénéficieraient d'un statut dit de « Cadres éducatifs » mais qui resterait celui d'un « petit A », ne portant aucune garantie de reconnaissance des missions exercées. Les CSE non fonctionnel.les, quant à eux et elles, seraient les grand.es oublié.es du projet. Au mieux la DGAFP consentirait à une faible augmentation de leur grille indiciaire, au pire ils et elles devraient réintégrer le corps des éducateur.trices pour obtenir un indice sommital supérieur à celui des CSE. Cette réintégration des CSE dans le deuxième grade du nouveau corps des éducateur.trices de catégorie A aurait pour effet de bloquer la grande cohorte des éducateur.trices (issu.es de la 1^{er} et 2^{ème} classe de l'ancien statut) dans le premier grade sans espoir d'avancement avant plusieurs années. Les grades au dessus seraient largement embolisés par le tassement généralisé des grilles indiciaires.

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ le rappellent, ensemble : la seule solution satisfaisante et juste est l'intégration des RUE dans le premier grade des directeurs et directrices. Cela marquerait une vraie reconnaissance du travail, des missions et des compétences des RUE. De plus, cela permettrait d'offrir de nouvelles perspectives statutaires et indiciaires aux autres corps de la filière éducative ainsi qu'au corps des directeur.trice.s.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU appellent les RUE à amplifier le mouvement engagé pour faire reconnaître leurs demandes légitimes. Nous exigeons une audience dans les plus brefs délais avec la DPJJ afin d'exposer les revendications des agents qui vont, souvent, bien au-delà du cadre statutaire même si nombre de problématiques en découlent.

Dans de nombreux territoires, avec l'appui de nos organisations syndicales, les RUE organisent des réunions et des actions. Nous serons présents en intersyndicale et nous invitons le maximum d'agents à se joindre au mouvement afin de penser et organiser les mobilisations à venir. Par ailleurs, nous appelons les RUE à signer et faire signer la lettre pétition unitaire des RUE de l'Île de France et soutenue par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ. Pour finir, nous alertons l'ensemble des personnels de la filière sociale et éducative, car ce projet, s'il reste en l'état aura un impact sur leur situation statutaire. Il est important qu'un maximum d'agents s'informe et se mobilise pour éviter de voir leur carrière bloquée pour de très nombreuses années.